
ATELIER DE CO-CONSTRUCTION

Compte-rendu

Mardi 12 octobre 2021, 19h30

Rappel du cadre de la visite

Contexte, objet et modalités de concertation

L'aménagement de la Colline d'Élancourt nécessite une mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans ce cadre, une concertation au titre de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme est organisée du 20 septembre au 20 octobre 2021.

Elle a pour objectifs d'informer le public sur le projet et de recueillir les avis et propositions sur l'aménagement de la colline. Du 20 septembre au 20 octobre 2021, le public peut s'informer via :

- Le site internet du projet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/> ;
- La plaquette du projet diffusée dans les boîtes aux lettres et dans les lieux de vie du territoire. Celle-ci est également disponible en ligne.

Plusieurs moyens d'expression sont à la disposition du public pour s'exprimer :

- La visite de la Colline du samedi 02/10/21 ;
- **L'atelier de co-construction du mardi 12/10/21, sujet du présent compte rendu ;**
- Le formulaire d'avis en ligne disponible sur le site internet : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/> ;
- Le coupon T, à détacher du document d'information évoqué ci-dessus.

Déroulé de l'atelier

1 – Introduction > présentation de :

- La concertation L.103-2 ;
- Les principales caractéristiques du projet ;
- Le calendrier du projet et les prochaines étapes de participation.

2 – Temps d'échanges

3 – Travail en groupes > autour de 3 thématiques :

1. Thématique Usages, activités et accès ;
2. Thématique Paysage et biodiversité ;
3. Thématique Animation et valorisation.

Participation

Public :

- 35 participants, répartis en 5 groupes de travail.

Intervenants :

- **SOLIDEO (Société de Livraison des ouvrages olympiques) – Maître d'ouvrage** : Vivien Corre, chef de projet Espaces publics – Matthieu Bony, directeur de la participation et de la communication territoriale - Kristen Lecorgne, chef de projet concertation.
- **Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)** : Joachim Solda & Bertille Bonnain, urbanistes.
- **D'ici là - Maîtrise d'œuvre** : Claire Trapenard & Elaine Sanchez, paysagistes.
- **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** : Laurent Demolins, garant de la future Participation Par Voie Electronique (PPVE) sur l'autorisation environnementale du projet d'aménagement de la Colline d'Élancourt.

Synthèse des interventions introductives et du temps d'échanges

Interventions introductives

Intervention de Kristen Lecorgne, chef de projet concertation

La concertation L.103-2 qui a lieu actuellement constitue une étape d'échanges préalable sur le projet et porte sur la modification du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il n'y a pas de modification du règlement du PLUi mais seulement une modification du zonage : la zone NeEL01 sera étendue pour réaliser les aménagements prévus lors de la phase Héritage et la zone NeEL02 pour installer une plateforme en bois sur le sommet. Ces zones restent des zones naturelles.

Pour toute information > Les modifications du PLUi de SQY présentées dans le cadre de la concertation sont à retrouver ici : https://projets.ouvrages-olympiques.fr/wp-content/uploads/2021/09/ELAN_DossierTechnique_PLUI_V2.pdf

L'objectif de la concertation qui a lieu du 20 septembre au 20 octobre est d'échanger sur la modification du PLUi mais aussi sur le projet d'aménagement en phase Héritage et. Plusieurs moyens d'information et d'expression sont disponibles pour donner son avis :

- La plaquette diffusée dans les boîtes aux lettres avec un coupon T déjà affranchi à renvoyer par voie postale ;
- Le dossier technique, consultable et téléchargeable sur le site internet ;
- Le formulaire disponible sur le site internet.

Une visite de la Colline a eu lieu le samedi 02/10/21 ; de nombreux participants présents ce soir y ont participé. Voici les questions et remarques exprimés durant ce moment d'échanges :

- Les usages : la pratique de la course à pied, la répartition des usages et les conflits cyclistes/piétons, les aménagements pour les enfants ;
- Les mesures de protection de la biodiversité ;
- L'organisation des compétitions durant les jeux et les impacts pour les riverains ;
- Les accès à la Colline : les pistes cyclables et le stationnement.

Intervention de Vivien Corre, chef de projet Espaces publics

Plusieurs entités interviennent pour organiser les Jeux : la SOLIDEO (Société de Livraison des ouvrages olympiques), un établissement public, et Paris 2024, une association privée qui dépend du CIO, travaillent ensemble sous le pilotage du DIJOP (Délégué Interministériel aux Jeux

Olympiques). La SOLIDEO est en charge des aménagements pérennes de la phase Héritage. Pour la Colline d'Élancourt, la SOLIDEO est maître d'ouvrage des aménagements et travaille avec les acteurs territoriaux comme la Région Ile-de-France, le Département des Yvelines, Saint-Quentin-en-Yvelines et les communes concernées, et ce pour chaque ouvrage ; elle Paris 2024 est en charge des aménagements temporaires pour l'accueil des compétitions de VTT sur la Colline.

Élancourt se situe au cœur d'un territoire de cyclisme et à proximité de Paris ; ces deux points rendaient la candidature de la Colline particulièrement intéressante pour l'accueil des compétitions de VTT. Le choix de celle-ci a été officialisé en décembre 2020 par Paris 2024.

La SOLIDEO a pour objectif, en phase Héritage, de faire de la Colline un parc paysager accessible à tous et proposant différents usages via :

- La création d'espaces de détente, loisirs et de promenades pour les familles : aujourd'hui, ces usages existent, il s'agit de les conforter et de les accompagner ;
- Le renforcement de la pratique de la course à pied ;
- Le développement de la pratique du VTT via une offre adaptée à tous.

La préservation de l'environnement naturel de la Colline est une des préoccupations majeures de la SOLIDEO dans le cadre du projet. Il existe aujourd'hui une faune et une flore sur ce site d'origine artificielle : l'objectif est de les valoriser, de les protéger et de les développer.

Des inventaires ont été réalisés en 2019 ; ils ont permis l'identification de zones sur lesquelles se trouvent des plantes protégées (notamment l'Orobranche sur le sommet), des insectes ou des oiseaux mais aussi de révéler la présence de deux essences invasives (la Renouée du Japon et le robinier faux acacia). La mise en valeur de la Colline s'inscrit dans le cadre de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui a pour objectif de limiter les impacts sur la biodiversité et de les compenser le cas échéant. Ainsi un travail d'évitement des zones sur lesquelles se trouvent des espèces protégées a été réalisé dans le cadre de l'élaboration du projet afin de les sanctuariser. Le développement de la biodiversité passe par la création de lisières étagées le long des chemins ; aujourd'hui il y a beaucoup d'arbres car il n'y a pas d'entretien, cela donne à la Colline son caractère paysager mais a aussi des impacts sur le milieu naturel : celui-ci est assombri, les espaces herbacés disparaissent, les insectes se raréfient et la biodiversité s'appauvrit. Il faut donc redonner de la lumière et des plantes herbacées pour créer des milieux favorables aux insectes et aux oiseaux.

Le confortement des accès et le développement de l'accessibilité universelle sont également deux ambitions du projet : l'objectif est de la rendre le plus accessible possible, quelles que soient les difficultés de déplacement des usagers.

Les parcours cyclistes en phase Héritage seront composés de :

- La piste olympique, conservée après les Jeux, représentée par le tracé noir et le tracé rouge de niveaux difficiles ;
- D'une offre de parcours complémentaires, pour que les itinéraires puissent être accessibles à tous : la boucle verte représente le niveau le plus facile et la boucle bleue, le niveau intermédiaire.

Selon les espaces, il sera privilégié le dénivelé naturel ou bien l'installation de modules « obstacles » en bois ou pierre.

En ce qui concerne les circulations piétonnes :

- Une boucle basse sera accessible à partir de chacun des accès ; elle sera rythmée par des espaces aménagés « ludiques » avec des équipements sportifs, de loisirs ou de détente ;
- Un maillage sera réalisé avec d'autres itinéraires conduisant au sommet ;
- Un nouvel accès sera créé sur la partie nord, il permettra d'accéder au sommet.

Les cheminements existants seront confortés et revalorisés pour être plus accessibles, plus confortables et résoudre les problèmes liés au ravinement etc. : il n'est pas prévu de sols « en dur » type béton mais de rester sur un aspect naturel (sol et pierre) avec des passages en bois. En phase Héritage, la Colline disposera alors d'un « nouveau » maillage dédié à la marche et à la course à pied.

Les usages cyclistes et piétons seront séparés autant que possible pour assurer la sécurité de chacun ; ils seront amenés à se croiser en certains endroits. De la signalétique sera installée pour sécuriser les cheminements et éviter les conflits. Une attention particulière a été apportée sur les endroits où les usages cohabitent : ces espaces sont suffisamment larges pour qu'elle se fasse sereinement.

Concernant le calendrier du projet, la SOLIDEO réalise aujourd'hui les études préalables dites « d'avant-projet » qui visent à concevoir le projet sur la base des premiers éléments de programmation. En 2022, une nouvelle phase d'études aura lieu, les études complémentaires, dans l'objectif de préciser le projet sur la base des enseignements de la concertation mais aussi des retours des autorités administratives (notamment l'Autorité Environnementale). Le lancement de la 1^{ère} phase de travaux aura lieu à l'automne 2022 et se terminera en septembre 2023, date à laquelle aura lieu le « Test Event » organisé par Paris 2024. Cet évènement, en « conditions réelles » similaires à celles des Jeux de 2024, permettra de tester la piste olympique. Suite à celui-ci, une seconde phase de travaux sera engagée d'octobre 2023 à avril 2024 pour adapter la piste mais aussi pour aménager les espaces verts durant l'hiver (période la plus propice). En avril 2024, Paris 2024 prend le relais pour installer les structures temporaires (tentes bungalows, communication...) nécessaires à la tenue des Jeux. A l'issue des 2 jours d'épreuves et de la libération des espaces par Paris 2024, la SOLIDEO réalisera, jusqu'en mars 2025, les travaux d'aménagement de la phase Héritage.

Intervention de Kristen Lecorgne, chef de projet concertation

Chaque phase d'études est accompagnée d'une phase de concertation : une réunion publique à distance a eu lieu en juillet 2021 et aujourd'hui une concertation préalable portant sur l'avant-projet est engagée depuis le 20 septembre. A l'issue de celle-ci, un bilan restituant les échanges avec le public et présentant les enseignements pour la poursuite du projet sera rédigé et rendu public après approbation par le Conseil d'administration de la SOLIDEO.

Une nouvelle phase d'échange aura lieu en avril-mai 2022 : la Participation du public par voie électronique (PPVE) sous l'égide d'un garant nommé par la Commission nationale du débat public (CNDP), Monsieur Laurent Demolins. Celle-ci s'apparente à une enquête publique et portera sur un projet abouti intégrant les avis émis lors de la concertation. Cette procédure sera organisée dans le cadre de la mise en compatibilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines par Déclaration de projet, la Déclaration au titre de la loi sur l'eau, la dérogation au titre des espèces protégées et l'autorisation de défrichement. A l'issue de celle-ci, le garant établira une synthèse qui recensera les questions / contributions du public ainsi que les réponses apportées par la maîtrise d'ouvrage. M. Demolins pourra être contacté par mail à l'adresse suivante : laurent.demolins@garant-cndp.fr.

Intervention de Laurent Demolins, garant de la PPVE sur l'aménagement de la Colline d'Élancourt

Le garant ne se prononce pas sur le projet ; son rôle est de garantir la bonne information du public, le fait que celui-ci puisse poser ses questions mais aussi de veiller à ce que le maître d'ouvrage apporte des réponses aux interrogations exprimées.

Temps d'échanges

LA MODIFICATION DU PLUI DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Question : Est-ce que la réalisation d'aménagements au sommet de la Colline est intégrée dans les hypothèses d'aménagements étudiées ? En 2019, différents projets avaient été proposés par Saint-Quentin-en-Yvelines intégrant des bâtiments au sommet. Est-ce que la modification du PLUi permet ce type de réalisation et notamment des bâtiments de 13 m de haut ?

Réponse SOLIDEO : La SOLIDEO ne prévoit pas de construction sur le sommet de la Colline dans le cadre de ses travaux.

Question : Ce projet de construction au sommet de la Colline est-il donc abandonné par Saint-Quentin-en-Yvelines ?

Réponse Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) : L'appel à projets de 2019 n'est donc plus d'actualité ; en effet, il avait été engagé alors que Saint-Quentin-en-Yvelines n'avait pas connaissance du cahier des charges des aménagements à réaliser par la SOLIDEO et des caractéristiques environnementales de la Colline. Dans les années à venir, Saint-Quentin-en-Yvelines pourra toutefois porter d'autres projets de valorisation du site mais dans le cadre d'une approche enrichie par les études menées ces dernières années sur le site.

LA COLLINE EN PHASE HERITAGE

Les itinéraires piétons et VTT

Question : Quelle sera la longueur totale des différentes pistes cyclistes et piétonnes ? Il semble que les chemins piétons soient plus courts que les pistes VTT ; par ailleurs, de nombreux clubs de VTT vont investir la Colline suite aux Jeux.

Réponse SOLIDEO : Il y aura plus de chemins piétons que de pistes VTT. La carte représente seulement les chemins qui seront aménagés / valorisés, pas ceux qui restent en l'état. Ces informations vous seront communiquées dans le compte-rendu de l'atelier. Vous pouvez également les retrouver dans le document technique disponible ce soir et consultable sur le site : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/colline-d-elancourt/>

Précisions du compte-rendu

L'ensemble des parcours piétons (existants, réaménagés et neufs) représentent environ 12,5km et les pistes VTT 9km.

Les accès à la Colline

Question : Il faut évoquer la circulation piétonne et cycliste pour accéder à la Colline ; sur le côté sud, niveau Maurepas, la RD 58 est très dangereuse pour les piétons et les cyclistes du fait de l'absence de cheminements piétons et de pistes cyclables. Il faut intégrer ce sujet pour l'aménagement en phase héritage afin de travailler sur cet accès à la Colline. Par ailleurs, le projet de la Mare-aux-Saules est localisé de l'autre côté de cette voirie.



Réponse SOLIDEO : Ces éléments ont déjà été remontés lors de la balade du samedi 02/10/21 ; ils seront transmis au Département des Yvelines, partenaire du projet et compétent sur les aspects voirie.

Autres sujets

Remarque : La Colline devra être interdite aux véhicules motorisés.

Remarque : L'entretien de la Colline est un vrai sujet : il faut le penser sur le long terme.

LA PHASE TRAVAUX

Remarque : La Colline sera fermée pendant 3 ans pendant les travaux. Il faut l'avoir en tête.

Réponse SOLIDEO : En effet, la colline sera fermée de l'automne 2022 à mars 2025. Cette fermeture est nécessaire pour des raisons de sécurité, notamment en raison de la circulation d'engins sur le site.

Question : Est-ce qu'il est prévu « un droit de visite » pendant les travaux ?

Réponse SOLIDEO : Sur les autres ouvrages, notamment le Village des athlètes et les Village des médias qui se construisent sur Saint-Denis/Saint-Ouen et Dugny, des comités de chantier sont mis en place pour répondre aux questions et recueillir les remarques des riverains. La SOLIDEO prend note de de cette question pour mettre en place des dispositifs d'information durant la phase travaux.

LES PROJETS CONNEXES

Question : Actuellement, il y a un projet d'aménagement similaire à celui de la Colline, de l'autre côté de la RD 58 en enquête publique à Plaisir. Est-ce que ce projet a été pris en compte dans le cadre des hypothèses d'aménagement de la Colline ? Les deux projets sont-ils complémentaires ou bien identiques ?

Réponse Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) : Il s'agit du projet de la Mare-aux-Saules, porté par la Ville de Plaisir, et non pas Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est différent de celui de la Colline car il s'agit d'aménager un parc, sans la dimension sport / vélo. Tout reste à imaginer en termes de complémentarité entre les deux projets et SQY travaille avec la commune de Plaisir pour que les aménagements prévus proposent une offre différenciée.

Réponse SOLIDEO : Le projet d'aménagement de la Colline n'est également pas arrêté et nous identifions le fait de relier « physiquement » ces deux projets. Ces deux projets sont différents, en termes d'usages et de programmation.

L'INFORMATION SUR LA CONCERTATION PREALABLE

Remarque : La plaquette n'a pas été distribuée à tous les Élancourtois mais seulement aux personnes résidant au pied de la Colline, c'est dommage.

Réponse SOLIDEO : Il a été demandé au prestataire en charge de la diffusion en boîtes aux lettres de distribuer la plaquette dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune d'Élancourt et dans un rayon de 2 km sur les communes de Trappes et Plaisir. Le problème sera remonté au prestataire.

Intervention de M. Demolins, garant de la future PPVE : le garant n'intervient pas sur la concertation préalable en cours mais seulement sur la future PPVE qui aura lieu en avril-mai 2022.

Toutefois, la remarque met en exergue l'attention particulière qui devra être portée à la diffusion de l'information pour cette prochaine étape d'échange. La présence du garant aux événements de la concertation préalable s'explique par le souhait d'entendre les préoccupations et remarques du public sur le projet.

Synthèse du travail en groupe

Les modalités du travail en groupe

Chacun des 5 groupes a travaillé sur les 3 thématiques ci-dessous via différents supports (tableaux, images de référence) :

4. Thématique Usages, activités et accès ;
5. Thématique Paysage et biodiversité ;
6. Thématique Animation et valorisation.

Synthèse des propositions et contributions sur la thématique Usages, activités et accès

Rappel des questions organisant le travail en groupe :

- Quels aménagements et pour quels usages ?**
- Comment améliorer les entrées de la Colline ?**

Table 1

Usages / activités	Propositions
Accéder à la Colline	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une signalétique pour indiquer le chemin vers la Colline, depuis Élancourt Village, notamment depuis le chemin de la Julienne, afin de faciliter les cheminements.
Entrer sur la Colline	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des barrières anti-intrusion pour éviter la présence de motos sur la Colline. Cela permettra de sécuriser les circulations cyclistes et VTT. • Prévoir des parkings vélos avec attache au cadre et non à la roue.
Jouer	<ul style="list-style-type: none"> • Installer un skate park, côté rue Alain Colas (endroit avec une forte densité de population) pour que cela soit à proximité du City stade et du terrain de basket situé sur le mail d'Europe.
Découvrir	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir des parcours de courses d'orientation thématiques (autour de la biodiversité, faune ou flore...) pour les primaires et les collégiens.
Autres remarques	
<p><u>Modification du PLUI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser dans le règlement modifié du PLUi, de manière exhaustive, les constructions / équipements possibles sur la zone NeEL01 dans le cadre des Jeux afin de s'assurer que cela reste temporaire. <p><u>Aménagements Héritage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Supprimer la plateforme en bois prévu au sommet de la Colline 	

Table 2

Usages / activités	Propositions
Se promener	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre des parcours piétons familiaux et sportifs, prévoir des tables de pique-nique en différents endroits du site. • Eviter les chaises longues.
Découvrir	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une table d'orientation au sommet.
Faire du sport	<ul style="list-style-type: none"> • Eviter les croisements entre les joggeurs et les VTTistes. • Créer un parcours santé avec des agrès et des équipements de musculation. • Prévoir une piste, à plat ou avec peu de dénivelé pour la pratique du vélo en famille, qui ne croiserait pas les pistes VTT. • Prévoir des espaces dédiés au vélo : pumptrack et bike park.
Accéder à la Colline	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un plan de circulation à sens unique (sens Élancourt vers Plaisir) sur la RD 58 ainsi qu'un cheminement piéton le long de celle-ci.
Autres remarques	
<p><u>Aménagements Héritage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Attention à l'usage du bois qui est un matériau putrescible ; il faut prévoir des matériaux imputrescibles ; • Éviter toute construction et tout éclairage sur la Colline ; • Supprimer la plateforme en bois prévu au sommet ; • Prévoir de la signalétique. <p><u>Gestion et maintenance de la Colline</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien régulièrement les chemins 	

Table 3

Usages / activités	Propositions
Se détendre	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas aménager de zones de pique-niques ou d'espaces de rassemblement afin d'éviter les nuisances pour les riverains.
Entrer sur la Colline	<ul style="list-style-type: none"> • Interdire l'accès aux motos.
Découvrir	<ul style="list-style-type: none"> • Installer une table d'orientation au sommet.
Accéder à la Colline	<ul style="list-style-type: none"> • Aménager la RD 912 en vue de la sécuriser au niveau du carrefour du gymnase : 2 accès se trouvent à proximité. Aujourd'hui la traversée est compliquée car les automobilistes ne respectent pas le feu rouge. • Créer un grand parking en haut de la Muette avec une passerelle enjambant la route pour faire le lien entre Élancourt et Plaisir.

	<ul style="list-style-type: none"> Créer des ceintures vertes sécurisées entre la Colline et la base de loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, la Colline et Élancourt Village ainsi qu'entre la Colline et la Mare-aux-Saules à Plaisir.
Autres remarques	
<u>Aménagements Héritage :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Souhait de conserver la Colline comme un lieu de passage (pour la promenade, le sport et les jeux) uniquement. 	

Table 4

Usages / activités	Propositions
Se promener / flâner	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un balisage des itinéraires piétons et VTT avec indications de distance, de difficulté et des QR code. Prévoir des toilettes sur les parkings.
Se détendre	<ul style="list-style-type: none"> Installer des bancs et des tables de pique-niques le long de la boucle sud. Une question : faut-il prévoir des poubelles ?
Accéder à la Colline	<ul style="list-style-type: none"> Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir se rendre à la Colline. Créer des parkings pour les personnes qui y accéderaient en voitures. Prévoir des accès via les modes doux (piétons, vélos). Aménager des cheminements piétons et cycles sur la RD 58. Créer un cheminement depuis le parc de Plaisir jusqu'à l'Île-de-Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines passant par la Colline. Il pourrait même aller jusqu'à la gare de Montigny-le-Bretonneux.
Faire du sport	<ul style="list-style-type: none"> Créer un parcours sportif pour les coureurs.
Découvrir	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir un parcours pédagogique de découverte des espèces à réaliser en famille ainsi qu'une table d'orientation au sommet.
Autres remarques	
<u>Aménagements Héritage :</u>	
<ul style="list-style-type: none"> Penser l'aménagement de manière durable : utiliser des matériaux durables et solides respectant l'univers visuel de la Colline ; Assurer un entretien permettant de prévenir les dégradations et le vieillissement ; Installation ou non d'éclairage : avis partagés au sein de la table sur ce sujet. Les coureurs peuvent avoir besoin d'éclairages pour la pratique de nuit mais cela constitue une nuisance pour la biodiversité. 	

Table 5

Usages / activités	Propositions
Se promener	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir des cheminements piétons. Prévoir des poubelles.
Entrer sur la Colline	<ul style="list-style-type: none"> Interdire l'accès aux véhicules 2 roues motorisés.

Faire du sport	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir un parcours vélo accessible à tous. • Prévoir des équipements de musculation et des agrès
Découvrir	<ul style="list-style-type: none"> • Installer au sommet une table d'orientation et des outils d'observation. • Prévoir des parcours de courses d'orientation.
Autres remarques	
<p><u>Aménagements Héritage :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des matériaux imputrescibles à l'exemple du béton résine qui est également étanche. • Ne pas utiliser de bois qui est un matériau putrescible, ni de béton qui n'est pas esthétique. 	

Synthèse des propositions et contributions sur la thématique Paysage et biodiversité

Rappel de la question organisant le travail en groupe :

Comment mettre en valeur la biodiversité et le paysage ?

Table 1

- Prévoir des supports de présentation des espèces végétales aux entrées du site, sur le sommet et sur certaines zones spécifiques ;
- Installer au sommet des points de vue et une table d'orientation ;
- Organiser des parcours thématiques pour les scolaires ;
- Sensibiliser à la gestion des déchets via une information aux entrées du site ; sur la Colline, prévoir de la signalétique pour indiquer les poubelles à installer aux entrées.

Table 2

- Créer des parcours ludiques pour faire connaître la flore et les oiseaux présents sur le site, avec des questions, des simulations du bruit des oiseaux...
- Installer des poubelles tout au long des parcours et prévoir un ramassage régulier de celle-ci ;
- Étendre les espaces prévus pour la végétation et réduire les parcours vélos ;
- Prévoir du stationnement uniquement pour les personnes en situation de handicap mais pas d'emplacements pour les autocars / autobus ;
- Empêcher les véhicules motorisés d'accéder à la Colline.

Autres remarques :

- Faire attention aux tiques.

Table 3

- Créer des cheminements piétons arborés pour pouvoir se promener à l'ombre ;
- Elargir la bande défrichée derrière les maisons à plus de 10 m. et y planter des arbres ;
- Installer des nichoirs pour les oiseaux, des hôtels à insectes et des structures d'observation de la faune et de la flore ;
- Éviter l'installation de gradins en béton et de plateformes réutilisables pour des événements derrière les maisons ;

- Interdire les barbecues.

Autres remarques :

- Aucun équipement ne doit être installé derrière les habitations du domaine des Hauts de la Muette et du domaine de Plaisir.

Table 4

- Protéger / conserver les zones humides ;
- « Cacher » l'antenne relais présente sur la Colline ;
- Installer des œuvres d'art éphémères ou durables et faire intervenir des jeunes artistes.

Débat sur le sujet de l'éclairage :

- Proposition d'installer de l'éclairage mais au sol ou uniquement aux niveaux des entrées ;
- Proposition de ne pas prévoir d'éclairage.

Table 5

- Installer une signalétique explicative sur la faune et la flore de la Colline, à divers endroits du site ;
- Prévoir des bancs en différents endroits du site, mais hors-pistes de vélos, pour pouvoir se reposer lors de balades ;
- Installer des nichoirs à oiseaux et des hôtels à insectes sur différentes zones du site afin de favoriser la biodiversité ;
- Créer une association pour le maintien de la biodiversité sur la Colline ;
- Penser les plantations et le paysage dans le temps notamment pour les essences choisies ; cela doit être un investissement à long terme.

Synthèse des propositions et contributions sur la thématique Animation et valorisation de la Colline

Rappel de la question organisant le travail en groupe :

Comment renforcer l'attractivité de la Colline ?

Table 1

- Promouvoir son accessibilité en différents lieux du territoire ;
- Organiser des activités ciblées pour des publics scolaires, clubs sportifs, individuels ;
- Faire connaître les différents usages de la Colline en les présentant sur internet, en organisant des évènements ;
- Installer un visuel extérieur / une signalétique avec le véritable nom de la Colline : la Colline de la Revanche ;
- Aménager la RD 912 et abaisser la vitesse à 70 km/h afin de réduire les nuisances sonores et de renforcer la sécurité.

Table 2

- Prévoir une signalétique pour indiquer les entrées du site et pour valoriser la faune et la flore ;
- Diversifier les activités en proposant de nouveaux usages ;

- Proposer des parcours pédagogiques et des parcours sportifs pour les scolaires et collèges ;
- Permettre la tenue d'activités type course d'orientation et chasse aux trésors ;
- Nettoyer la Colline ;
- Tuer les tiques.

Table 3

- Installer sur la zone NeEL02 une grande table d'orientation au lieu de la plateforme en bois qui n'aura pas d'utilité : cette table proposerait un descriptif et une illustration des points d'intérêts géographiques et serait un facteur d'attractivité pour inciter les habitants à se rendre au sommet de la Colline ;
- Faire en sorte que la Colline reste un lieu de promenade propre et ne devienne pas « trop attractive » ;
- Planter des arbres fruitiers entre le domaine de la Muette et la Colline à la place de la prairie.

Table 4

- Organiser des sorties scolaires ou des évènements temporaires (par exemple observation des étoiles) ;
- Réaliser une plaquette d'information (avec indication d'un site internet, l'itinéraire depuis la gare, des QR codes) ;
- Assurer l'entretien de la Colline sur le long terme ;
- Prévoir un itinéraire piéton et cycliste reliant la Colline, l'Île-de-Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines, le parc de la Mare-aux-Saules et l'Étang de la Muette.

Table 5

- Organiser des évènements sportifs ou relatifs à la biodiversité avec des associations ;
- Installer une remontée mécanique pour accéder au sommet pour les VTTistes > avis partagés sur ce sujet au sein de la table ;
- Prévoir aux entrées et en certains endroits de la Colline des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE) ;
- Créer un centre d'accueil.

Mots de conclusion

Intervention de Kristen Lecorgne, chef de projet concertation

Un compte-rendu de cet atelier sera réalisé et rendu public. A l'issue de la concertation, un bilan restituant les échanges et présentant les enseignements de la concertation sera approuvé par le CA SOLIDEO en décembre. Jusqu'au 20 octobre 2021, il est possible de contribuer à la concertation via les différents moyens de participation listés ci-dessus mais aussi en envoyant un mail à l'adresse participer@ouvrages-olympiques.fr.

La participation du public par voie électronique (PPVE) prévue au printemps 2022 constituera la prochaine phase d'échanges.

Durant les travaux, un dispositif de suivi du chantier sera mis en place pour informer le public.